



CONSIGNES D'UTILISATION DES LOCAUX EN PÉRIODE DE COVID-19

SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (SLSCVC)

Ce document vous est transmis dans le cadre des cours de loisirs de la Ville de Bromont.

COURS DE LOISIRS – POUR LES PARTICIPANTS

- **ARRIVÉ-DÉPART ET LAVAGE DES MAINS**
 - Les participants pourront arriver 15 minutes avant le début du cours et devront quitter au plus tard 15 minutes après la fin de l'activité.
 - En arrivant, désinfectez-vous les mains avec une solution hydroalcoolique.
 - Avant de quitter, lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.

- **MASQUE**
 - Le port du masque est obligatoire en tout temps pour les gens âgés de 10 ans et plus, sauf pendant l'activité.

- **DISTANCIATION PHYSIQUE**
 - Respectez en tout temps la règle de distanciation physique de 2 mètres, et ce, tant lors de la pratique que dans les aires de passage.
 - Les poignées de main, les accolades et tout autre contact physique doivent être évités.

- **ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE**
 - Se couvrir la bouche et le nez lors d'éternuement, utiliser des mouchoirs ou son coude replié, et se laver ou se désinfecter ensuite les mains et la partie du corps utilisé pour couvrir le nez et la bouche.

- **VESTIAIRES**
 - Aucun vestiaire ne sera disponible. Chaque participant devra conserver ses effets personnels (strict minimum) à un endroit déterminé (ex. sur le banc). S'assurer de ne pas être entassé et d'être à 2 mètres de tout autre participant.

- **ENTRÉE ET SORTIE**
 - Entrée : par les portes du côté droit du hall
 - Sortie : par les portes du côté gauche du hall

- Réunion : les premiers arrivés devraient s’asseoir au bout de la salle, le plus près de la porte de sortie. Ceux qui sont assis le plus près des portes de sortie sortent de la salle en premier et ainsi de suite.
- **MATÉRIEL**
 - Aucun prêt de matériel n’est possible. Il est de la responsabilité de chaque participant d’apporter le matériel requis pour l’activité (tapis de yoga, poids, etc.).
 - Aucun abreuvoir ne sera en fonction. Les participants doivent apporter leur bouteille d’eau remplie.
- **REGISTRE DE PRÉSENCES**
 - Les participants devront donner leur présence à l’intervenant de l’activité, et ce, à chaque cours.
- **ÉCOLES DE LA CHANTIGNOLE ET SAINT-VINCENT-FERRIER**
 - **VESTIAIRES** : Il est interdit d’utiliser les vestiaires. Chaque participant devra conserver ses effets personnels (strict minimum) à un endroit déterminé (ex. sur le banc). S’assurer de ne pas être entassé et d’être à 2 mètres de tout autre participant.
 - **LOCAUX** : Merci de vous rendre directement aux locaux assignés. Aucun flânage n’est permis de l’entrée à la sortie ni dans les aires communes;
 - **ÉTAT DE SANTÉ** : L’accès au bâtiment est permis seulement si le participant confirme :
 - Ne pas avoir voyagé à l’extérieur du Québec au cours des 15 derniers jours;
 - Ne pas avoir été en contact étroit avec une personne testée positive à la COVID-19 ou qui a été testée et est en attente de résultats;
 - Ne pas présenter de symptômes associés à la COVID-19, ne pas avoir été testé positivement à la COVID-19 ou ne pas être en attente de résultats.
 - **RESPONSABILITÉ** : Les participants ne peuvent tenir responsable de toutes blessures ou maladie, la Ville de Bromont et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs ou l’un de ses établissements, découlant des activités tenues dans le cadre de la programmation des loisirs.
- **MESURES SANITAIRES**
 - Le respect des mesures émises par la Santé publique est de mise. Dans le cas où un participant ne respecterait pas les règlements, la Ville pourra retirer le participant du groupe, et ce, sans remboursement. Pour toutes les informations en

lien avec reprise des activités sportives, de loisir et de plein air en contexte de COVID-19: <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/>.

- Guide des consignes sanitaires à suivre lors de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir ou de plein air : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/MEES Consignes Reprise LS.pdf?1591289146](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/MEES_Consignes_Reprise_LS.pdf?1591289146)

- **CONSIGNES D'ISOLEMENT**

- Si vous présentez des symptômes, avez reçu un résultat positif ou êtes considéré comme contact étroit d'un cas de COVID-19, demeurez à la maison et informez votre intervenant.